



**PROCES-VERBAL**  
**Du Conseil municipal**  
**Séance du 14 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de COULOUNIEIX-CHAMIER S se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du Conseil Camille Daboïr, sur la convocation en date du 4 avril 2025 qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12, L. 2122-8 et L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Béatrice DESMET, MM. Daniel DUBOIS, Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, MM. Bernard MANIERE, M. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, Marc GEOFFROID.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

- M. Philippe MOREAU donne pouvoir à M. Jean-Marc MATHIAS,
- M. Lucas GUILLEMOT donne pouvoir à M. Thierry CIPIERRE,
- M. Jean-Louis POMIER donne pouvoir à M. Patrick BOISSEL,
- Mme Nathalie BOUCHET donne pouvoir à M. Daniel DUBOIS,
- Mme Cidalia FERREIRA donne pouvoir à Mme Christelle LOTTERIE,
- Mme Christine DROMBY donne pouvoir à Mme Marie-Claire SARLANDE,
- Mme Sandrine FATTORI donne pouvoir à M. Stéphane LOZAC'H,
- M. David BERNARD donne pouvoir à Mme Mireille BORDES,
- Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA donne pouvoir à M. Rodolphe FERRAZZI.

**ÉTAIT ABSENTE NON REPRÉSENTÉE :**

- Mme Kaoutar MECHALLAL.

**PARTICIPAIENT A LA RÉUNION** : M. Sébastien CATTAI, Directeur Général des Services, Mme Isabelle BOULDOUYRE, Directrice des Ressources Humaines, M. Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Mmes Chrystelle GIBIAT, Directrice du pôle Education, Jeunesse et Vie associative, Assétou TAJCHNER, Directrice du pôle Citoyenneté, Karine MOAL, Responsable du Service Finances, Julie DUCOURNEAU, secrétariat du maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Christelle LOTTERIE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2025,
- Décisions prises, pour information, dans le cadre des délégations que le Maire a reçues du Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Attribution de prestations sociales pour les agents de la commune et convention de partenariat entre la commune et le comité des œuvres sociales du personnel,
- Approbation du compte financier unique 2024 du budget principal,
- Approbation du compte financier unique 2024 du budget lotissement,
- Affectation définitive des résultats 2024 – budget général,
- Affectation définitive des résultats 2024 – budget lotissement,
- Fixation des taux des deux taxes directes locales pour 2025,
- Vote du budget primitif 2025 du budget général,
- Vote du budget primitif 2025 du budget lotissement,
- Financement des travaux d'investissement de la commune au budget général,
- Maintien de la semaine de 4 jours pour la rentrée de septembre 2026,
- Tarifs périscolaires 2024/2025 pour 2025/2026,
- Aides à la réhabilitation de logements anciens privés octroyées dans le cadre du nouveau service public de rénovation de l'habitat du Grand Périgueux (suite d'Amélia 2),
- Subventions aux associations 2025,
- Subventions allouées aux associations et organismes sociaux au titre de l'appel à projets politique de la ville mobilisant les crédits de l'Etat et des collectivités dans le cadre du contrat de ville 2024-2030.

## ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 10 MARS 2025

Adopté à l'unanimité.

-----

## DÉCISIONS PRÉSENTÉES POUR INFORMATION

\* \* \* \* \*

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal de Coulounieix-Chamiers en date du 10 juillet 2020,  
CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations depuis la précédente séance du Conseil municipal du 10 mars 2025.

\* \* \* \* \*

### Marchés publics :

#### **AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ORDINAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASE**

Vu le marché signé en juin 2024 avec l'atelier d'architecture FERRET pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'un gymnase,

Considérant que l'acte d'engagement et son annexe « missions et répartition des honoraires » faisaient état, conformément au Code des marchés publics (Article L2432-1 du Code de la commande publique) d'un **forfait provisoire** de rémunération sur la base d'une enveloppe travaux estimée à 4 194 500€ HT en phase APS, soit **658 515.25€ HT**,

Considérant que la phase APD validée, intégrant des économies mais également de nouvelles prestations, permet de donner un nouveau montant prévisionnel de travaux qui s'élève à 4 400 000€ HT,

Considérant qu'il est à présent nécessaire (Article L2432-2 du Code de la commande publique) de valider le **forfait définitif** de rémunération qui s'élève à **672 801.84€ HT** (soit une augmentation de 2% par rapport au forfait provisoire),

Vu la proposition de modification de contrat faite par l'atelier FERRET dans l'avenant n°1,

### **DECIDE :**

- de conclure l'avenant 1 proposé et annexé fixant le forfait définitif de rémunération,
- que l'incidence financière de l'avenant n° 1 sur le marché public est la suivante :  
Montant HT : 14 286.59 €  
Montant de la TVA : 20%  
Montant TTC : 17 143,91 €
- que l'avenant sera signé par Monsieur le Maire dès que la présente décision sera exécutoire,
- que la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Coulounieix-Chamiers et l'avenant sera notifié à l'atelier d'architecture FERRET.

Je vais en profiter pour répondre à la question de M. BOISSEL à la dernière séance qui s'étonnait de 7 000 000 € de travaux concernant le gymnase. Alors je répète que le gymnase avait été évalué dans le cadre de l'ANRU à 4 200 000 €. Compte tenu du fait que c'était il y a assez longtemps, de choses optionnelles et de l'augmentation, il est passé à 4 400 000 € HT, ce qui n'est pas une augmentation importante. Auxquels il faut rajouter les 20 % de TVA que l'on récupérera, ça fait 800 000 € en plus, soit 5 200 000 € + le cabinet d'architecture qui est à 700 000 € + les abords qui étaient aussi prévus dans le cadre de l'ANRU à 800 000 €, ce qui fait environ 6 700 000 € totaux qui sont compris dans différents budgets. Et comme vous me posiez la question, je rappelle que ce gymnase a été voté et compris dans l'ANRU et que c'est important pour la ville de Coulounieix-Chamiers qui est une ville de 8300 habitants et qui n'avait pas de gymnase. Il y en a un maintenant, mais pour l'avenir ça a été jugé important pour que les Colomniérois de tout âge puissent faire du sport. C'est obligatoire de le faire parce que si on ne le fait pas, on risque d'avoir des amendes de l'ANRU ; on le voit par exemple avec la passerelle du Sîlot, on va la faire parce que c'est compris dans l'ANRU, que l'on a signé ça et qu'il faut le faire sinon on pourrait être soumis à des amendes. Et je préfère aller dans le sens de l'ANRU, en plus c'est dans le sens de la modernisation de cette ville, et éviter les amendes. J'ai essayé de répondre à votre question M. BOISSEL.

#### **Finances :**

NEANT.

#### **Conventions de mise à disposition de locaux (portant sur le louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans) :**

- **France Parkinson Comité Dordogne** : Nouvelle convention de mise à disposition de la salle de danse du château des Izards, les mardis de 15h00 à 17h00 pour un atelier Tango argentin. Convention conclue pour un an à partir du 01/03/2025.

- **PEPS 24** : Renouvellement de la mise à disposition du gymnase Céline Dumerc les lundis de 09h00 à 12h00. Convention conclue pour 3 ans à partir du 01/03/2025.

- **EPED 24** : Renouvellement de la mise à disposition permanente de l'ensemble administratif se situant rue Pierre Brossolette. Convention conclue pour 3 ans à partir du 01/03/2025.

- **OUVOIMOJA** : Nouvelle convention de mise à disposition du salon bleu du château des Izards les derniers samedis de chaque mois de 13h00 à 18h00 pour la communauté des mahorais de Coulounieix-Chamiers pour la gestion des problèmes administratifs et la gestion des problèmes du quotidien. Convention conclue pour une durée d'un an à partir du 26 avril 2025.

- **Académie de Bordeaux** : Convention exceptionnelle pour l'organisation des épreuves du baccalauréat général, technologique et professionnel les 14, 15 et 17 avril 2025 de 07h30 à 16h30.

- **3 S** : Nouvelle convention de mise à disposition du bâtiment cadastré en section AH 433 au 113 bis avenue du Général de Gaulle, 24600 Coulounieix-Chamiers pour le projet de développement d'une action à caractère social et d'insertion professionnelle. Convention conclue pour une durée de deux ans à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025.

- **Darts Club Dordogne** : Avenant à la convention du 1<sup>er</sup> février 2024 de la mise à disposition du local Pierre Brun à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025. Le reste de la convention reste inchangée.

- **COCC Handball** : Avenant à la convention du 1<sup>er</sup> octobre 2022 de la mise à mise à disposition des locaux de la maison des associations à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025. Le reste de la convention reste inchangée.

**Attributions de concessions dans les cimetières du Bourg et de Puybournet :**

Depuis le dernier Conseil municipal, ont été vendues :

- 2 concessions au Bourg,
- 1 concession au cimetière de Puybournet.

\* \* \*

**Autres informations**

**Lotissement « Bellevue » :**

NEANT.

2025/01

**ATTRIBUTION DE PRESTATIONS SOCIALES POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE ET CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2321-2 (4°-bis), L.3321-1 (5°-bis), L.4321-1 (5°-bis),

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant dispositions relatives aux droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,

Vu la loi n°84-53 modifiée portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 25 et 88-1,

Vu la Circulaire FP/4 n° 1931 du et 2B n°256 du 15.6.1998 relative aux prestations d'action sociale à réglementation commune, dispositions applicables aux agents des administrations centrales et des services déconcentrés de l'État,

Vu la Circulaire NOR : MCT/B/07/00047C du 16 avril 2007 portant commentaire de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date 28 mars 2025,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L.731-4 du code général de la fonction publique pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents. Il s'agit d'une obligation légale et d'une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales qui doit figurer dans le budget.

Considérant que ces prestations ou services visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles,

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur le montant et le champ des prestations de l'action sociale proposée aux agents de la collectivité de COULOUNIEIX-CHAMIER, Il est proposé au conseil municipal d'instituer les prestations d'action sociale pour les bénéficiaires définis de la manière suivante. Lorsque les agents remplissent les conditions propres à chaque prestation, peuvent bénéficier de ces prestations sociales :

- les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires en position d'activité ou de détachement auprès de la collectivité exerçant les fonctions à temps complet, à temps partiel ou temps non complet,
- les agents contractuels permanents (CDD de plus de 80 heures mensuels)
- les agents de droit privé relevant des contrats aidés,
- les couples d'agents mariés ou liés par un PACS,
- les agents retraités.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'instituer les prestations d'action sociale suivantes :

#### **GRATIFICATIONS VERSEES AU PERSONNEL, sous forme de chèque cadeau**

Prime mariage/PACS.....	125 €
Prime Naissance/Adoption.....	80 €
Prime départ retraite.....	125 €
Médaille Argent (20 ans) .....	155 €
Médaille Vermeil (30 ans) .....	155 €
Médaille Or (35 ans) .....	155 €

#### **AIDE AUX VACANCES et ACTIVITES EDUCATIVES**

Ces prestations s'appliquent pour les centres de vacances et de loisirs, ou les séjours placés sous le contrôle de l'Education Nationale (classes de découvertes, séjours linguistiques, classes de mer, neige, etc.).

Un montant maximum de 150 € par enfant sera accordé par an pour l'une et/ou l'autre des activités.

#### **NOEL, prestations versées sous forme de chèque cadeau**

Enfant de – de 5 ans : participation d'une valeur de	40 €
Enfant de 5 à 10 ans : participation d'une valeur de	45 €
Enfant de 10 à 14 ans : participation d'une valeur de	55 €
Agent (chèque cadeau) chèque cadeau d'une valeur de	80 €
Retraité colis gastronomique d'une valeur de	35 €

#### **PARTICIPATIONS VERSÉES POUR LA RENTREE SCOLAIRE, sous forme de chèque cadeau**

Elèves scolarisés en primaire :	40 €
Elèves scolarisés au collège et 1 <sup>o</sup> année d'apprentissage :	55 €

Elèves scolarisés au lycée, BEP, CAP : 75 €  
Elèves Ecole supérieure < 20 ans : 100 €  
Diplôme niveau 3-4-5 50 €

### **PRESTATIONS DE LOISIRS**

Sur présentation des justificatifs de l'année en cours et mentionnant le tarif, il sera alloué à l'agent et ses ayants droits les participations suivantes :

Spectacles culturels 30 €  
Licence sportive ou de loisirs 50 €  
Permis à l'inscription (enfant jusqu'à 20 ans- permis au choix) 50 €

### **CHEQUES VACANCES**

Prestation soumise à des conditions d'attributions et selon le RD (cf. tableau ci-dessous) dans le cadre d'un contrat épargne souscrit entre le bénéficiaire et le COS.

<u>Revenu Disponible</u>	<u>Tranche</u>	<u>Participation</u>
RD 1	0 à 413 €	60,00%
RD2	414 € à 823 €	
RD3	824 € à 1236 €	50,00%
RD4	1237 € à 1647 €	
RD5	1648 € à 2058 €	40,00%
RD6	2059 € à 2470 €	
RD7	2471 € à 3293 €	30,00%
RD8	> à 3293 €	
RETRAITÉS		30,00%

### **TITRES RESTAURANTS**

L'attribution de titres restaurants aux agents actifs d'une valeur unitaire de 6 €. La participation de la collectivité est de 50 % du montant total par agent.

### **AIDE REMBOURSABLE**

Une aide de secours de 300 € maximum sans intérêt remboursable en 10 mensualités par prélèvement automatique pourra être accordée aux agents qui en feront la demande. Il ne pourra être accordé de nouveau prêt à un agent qui ne serait pas entièrement libéré d'un prêt antérieur. Ces prêts seront accordés dans la mesure des possibilités financières du Comité.

### **BILLETTERIE**

Des tickets de cinéma, entrées piscine, entrées de parcs d'attractions, de cirques...etc à tarifs réduits sont attribués à l'agent et ses ayants droits.

### **LOCATION DE VACANCES**

Un Mobil-Home (propriété du COS) est disponible à la location pour les agents qui en font la demande.

Un contrat de linéaire dans un camping est disponible du 7 juin 2025 au 13 septembre 2025.

### **ACTIVITES, SORTIES, VOYAGES**

Des activités (journée pêche, arbre de Noël...), des sorties et des voyages à tarifs préférentiels sont proposés aux agents et leurs ayants droits.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de confier la gestion de ces prestations au Comité des Œuvres Sociales de la Commune de Coulounieix-Chamiers dans le cadre de la convention de partenariat à compter du 01/01/2025 (pour une durée de 2ans), ci-joint en annexe.

- de fixer annuellement la dotation au Comité des Œuvres Sociales destinée à permettre le versement des prestations d'action sociale instituées par la collectivité. Les actions sociales confiées au Comité des Œuvres Sociales (COS) sont estimées à 54 000,00 €, soit au même montant qu'en 2024.

La part de la dotation correspondant au coût exact des médailles et des retraites fera l'objet d'un versement complémentaire ultérieurement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE D'INSTITUER** les prestations d'action sociale présentées ci-dessus,
- **DÉCIDE DE FIXER** la dotation au Comité des Œuvres Sociales pour les prestations d'action sociale d'un montant de 54 000,00 € pour l'année 2025,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

### **DEBAT**

**M. Jean-Marc MATHIAS** : Je vais rappeler simplement, bien sûr, il s'agit d'apporter des aides de prestations au COS dans les domaines de restauration, d'enfance, de loisirs et ainsi que des aides à faire face à des situations difficiles. Vous avez l'ensemble des gratifications, des aides et des participations du COS qui sont dans la délibération, je vais juste vous dire la différence qu'il y a par rapport à la précédente délibération, puisque c'est re signé habituellement tous les 3 ans. Celle-ci est signée pour une durée de 2 ans, donc 2025 et 2026. Il y a juste une petite différence dans les prestations en ce qui concerne les diplômes, puisque pour les diplômes de niveau 3, 4 et 5, il y a une prime qui peut être versée sous forme de chèque cadeau. Le montant reste le même, 54 000 €, donc il s'agit de décider de fixer cette dotation.

**M. le Maire** : Merci M. MATHIAS. Est-ce que vous avez des questions ? Non.

**M. le Maire propose de mettre aux voix.**

**Vote au scrutin public.**

**UNANIMITE** : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard

MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2025/02

## APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a adopté la nomenclature M57 au 01/01/2024 et le passage au Compte Financier Unique en 2024. L'exercice comptable 2024 est donc le premier pour lequel la commune vote un compte financier unique.

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient particulièrement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement au sein du CFU de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra si nécessaire servir de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

M. Jean-Marc MATHIAS, adjoint aux finances soumet au Conseil municipal le CFU 2024 dressé par Mme la Comptable assignataire de la collectivité.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	9 256 960,74 €
Recettes	11 466 167,81 €
Résultat de l'exercice	2 209 207,07 €
Excédent/Déficit antérieur reporté	300 000 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>2 509 207,07 €</b>

<b>Investissement</b>	
Dépenses	3 719 444,79 €
Recettes	3 034 661,04 €
Résultat de l'exercice	- 684 783,75 €
Excédent/Déficit antérieur reporté	386 582,42 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 298 201,33 €</b>

<b>Restes à réaliser</b>	
Total reste à réaliser Dépenses	629 022,19 €
Total reste à réaliser Recettes	217 237,52 €
Solde restes à réaliser	- 411 784,67 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 411 784,67 €</b>

<b>Total exercice 2024</b>	
Total Dépenses	12 976 405,53 €
Total Recettes	14 500 828,85 €
Bilan de l'exercice	1 524 423,32 €
Excédent/Déficit antérieur reporté	686 582,42 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>2 211 005,74 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

## **DEBAT**

**M. Jean-Marc MATHIAS :** C'est l'approbation du compte financier unique 2024. Nous avons voté la mise en place de la M57 en début janvier 2024 et cela implique un compte financier unique sur cet exercice 2024. Au lieu d'avoir un compte administratif et un compte de gestion, il y a un seul compte, c'est le CFU. Ce CFU est bien sûr adressé par la comptable de la collectivité. Vous avez le tableau des résultats dans la page suivante. Je vous rappelle, puisqu'on l'avait vu lors des orientations budgétaires, les bons résultats qu'il y avait en fonctionnement. Le résultat de l'exercice est de 2 209 000 € donc un résultat qui est exceptionnel et qui est quasiment 3 fois plus que les années précédentes. En dépenses de fonctionnement on a 9 256 960 €, c'est une quasi-stabilité avec l'année 2023 à 50 000 € près. On a dans les dépenses d'investissement, des dépenses à hauteur de 3 719 404 € ; là encore on est dans des dépenses d'un niveau élevé. Et on a vu l'ensemble des dépenses qui correspondait à ces montants. Dans les restes à réaliser, en matière d'investissement, on est à - 411 784 € et nous avons un résultat de clôture d'exercice à 2 211 005,74 €.

**M. le Maire :** Qui veut prendre la parole ? M. BOISSEL vous avez la parole.

**M. Patrick BOISSEL :** Bonsoir M. le Maire, mes chers collègues bonsoir, la presse bonsoir, bonsoir le public. J'ai reçu les documents comme vous je l'imagine. Ça a été mis en ligne le lundi 7 avril. Je n'ai pas pu les consulter avant le samedi pour des raisons

professionnelles et je me suis rendu compte que le CFU 2024 ne correspondait pas à la maquette officielle. Il manque des pans entiers de documents. Je peux vous les citer, mais je pense que vous avez regardé le CFU vous aussi. Donc il manque : *titre 2, « exécution budgétaire » la vue détaillée B1 B2, D1, D2 - titre 3, « les états financiers » A, B, C et D*. On peut considérer que l'information des élus n'est pas remplie, la maquette ne correspond pas à la réglementation. Et donc je vous demanderai, M. le Maire de retirer cette délibération et de préparer un nouveau Conseil municipal pour adopter le CFU 2024. Merci beaucoup.

**M. le Maire :** Pas d'autres interventions ? Donc ce CFU a été vu par la comptable, tout est en règle, le CFU est en règle, tout le monde l'a reçu. Le CFU est fait pour rationaliser et pour qu'il y ait une information plus légère et plus souple afin que tout le monde comprenne. Donc je ne retire pas cette délibération et nous allons la voter. M. Mathias, vous avez la parole.

**M. Jean-Marc MATHIAS :** Je rajoute 2 choses : d'abord vous avez la maquette complète et d'autre part il y a des commissions. La commission finances qui est aussi faite pour discuter, il n'y avait pas de représentants...

**M. Patrick BOISSEL :** Ne refaites pas le coup des commissions M. MATHIAS ; ce document doit être lisible et lu par tous les élus, y compris ceux qui ne font pas partie des commissions. Et donc cette maquette n'est pas réglementaire Monsieur.

**M. le Maire :** M. BOISSEL, je vous rappelle que vous êtes pour l'ordre, et ici l'ordre c'est moi. Donc vous prendrez la parole que quand je vous la donnerai. D'abord c'est très insolent de couper la parole à M. MATHIAS qui veut peut-être finir.

**M. Jean-Marc MATHIAS :** Bon ceci étant, il n'y a pas grand-chose à rajouter d'autre à partir du moment où ils étaient absents, voilà.

**M. le Maire :** Donc il faut accepter quand vous êtes absent de valider l'absence. Il y a des commissions qui sont là pour informer, nous on fait ça, c'est légal, donc il y a aucun problème. Je voulais rappeler que c'est..

**M. Patrick BOISSEL :** Je pourrais prendre la parole M. le Maire ?

**M. le Maire :** Non je ne vous la redonne pas puisque vous avez dit

**M. Patrick BOISSEL :** Merci pour votre transparence et votre sens de la démocratie dans un Conseil municipal.

**M. le Maire :** M. BOISSEL on est encore en démocratie, je donne la parole. Quand vous avez dit ce que vous avez à dire, c'est à dire que vous considérez...

**M. Patrick BOISSEL :** Vous n'êtes pas à ma place M. le Maire pour le savoir.

**M. le Maire :** Et vous avez dit que vous étiez aux commissions...

**M. Patrick BOISSEL :** Ça n'a rien à voir avec les commissions et M. le Maire.

**M. le Maire :** Très bien. Donc je rappelle que c'est le dernier budget du mandat et qui a montré que l'on avait augmenté les investissements tout en baissant la taxe foncière de

4,5. On va voir qu'on va la baisser d'un point avec une épargne nette à 2 200 000 € et avec un résultat de fonctionnement à 2 500 000 €, ce qui est montre que l'on a un budget sain. Des frais de fonctionnement et une masse salariale maîtrisée tout en faisant des investissements ; alors je rappelle certains majeurs de l'année, la police municipale, quelque chose qui existait déjà, qui est *la team enfance et jeunesse* pour nos enfants et un investissement dans la santé tout en ayant une capacité de désendettement à 2,9. C'est à dire qu'on investit, on baisse la charge fiscale, on se désendette et on maîtrise les frais de fonctionnement, ce qui fait que l'équipe suivante aura un budget sain et pourra envisager plein de choses. Voilà donc maintenant on va passer au vote.

**M. BOISSEL** : Inaudible

**M. le Maire** : Très bien M. BOISSEL, on comprend que vous ne prenez pas part au vote, donc vous n'êtes pas contre. Je sors.

M. le Maire quitte la salle du Conseil municipal qui est sous la présidence de M. Jean-Marc MATHIAS, adjoint aux finances.

**M. Jean-Marc MATHIAS** : Je prends la présidence pour présenter cette délibération.

**M. Jean-Marc MATHIAS propose de mettre aux voix.**

**Vote au scrutin public.**

**25 VOIX POUR** : M. Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, M. Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

**2 PERSONNES NE PRENNENT PAS PART AU VOTE** : MM. Jean-Louis POMIER et Patrick BOISSEL.

2025/03

## APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET LOTISSEMENT

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a adopté la nomenclature M57 au 01/01/2024 et le passage au Compte Financier Unique en 2024. L'exercice comptable 2024 est donc le premier pour lequel la commune vote un compte financier unique.

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de

gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient particulièrement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement au sein du CFU de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra si nécessaire servir de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

M. Jean-Marc MATHIAS, adjoint aux finances soumet au Conseil municipal le CFU 2024 dressé par Mme la Comptable assignataire de la collectivité.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	393 370,91€
Recettes	112 992,93€
Résultat de l'exercice	- 280 377,98€
Excédent/Déficit antérieur reporté	320 677,21€
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>40 299,23€</b>

<b>Investissement</b>	
Dépenses	69 019,44€
Recettes	382 111,11€
Résultat de l'exercice	313 091,87€
Excédent/Déficit antérieur reporté	- 382 111,31€
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 69 019,44€</b>

<b>Total exercice 2024</b>	
Total Dépenses	462 390,35€
Total Recettes	495 104,24€
Bilan de l'exercice	32 13,89€
Excédent/Déficit antérieur reporté	- 61 434,10€
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>- 28 720,21€</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

## DEBAT

**M. Jean-Marc MATHIAS** : De la même manière, il s'agit d'un CFU, c'est à dire un document commun à leurs donateurs et aux comptables publics qui a été dressé par Mme la comptable de la collectivité. Nous avons en résultat de fonctionnement pour le lotissement, 40 299 €, en investissement 69 019 € et en résultat de clôture, - 28 720 €. Donc là vous avez tous les éléments avec les ordres d'écriture également, qui permettront dans l'année 2025 de clôturer ce budget.

**M. le Maire** : Est ce qu'il y a des commentaires sur ce budget ? Non, donc je désigne M. MATHIAS puisque je vais sortir.

M. le Maire quitte la salle du Conseil municipal qui est sous la présidence de M. Jean-Marc MATHIAS, adjoint aux finances.

**M. Jean-Marc MATHIAS** : Je reprends la présidence.

**M. Jean-Marc MATHIAS propose de mettre aux voix.**  
**Vote au scrutin public.**

**UNANIMITE** : M. Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2025/04

### AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2024 – BUDGET PRINCIPAL

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Après l'approbation du Compte Financier Unique 2024, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Financier Unique 2024 comme suit :

#### Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	2 209 207,07 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	300 000 €
Résultat comptable cumulé	2 509 207,07 €

#### Besoin/Capacité de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	- 684 783,75 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	386 582,42 €
Résultat comptable cumulé	- 298 201,33 €

Restes à réaliser dépenses	629 022,19 €
Restes à réaliser recettes	217 237,52 €
Soldes des restes à réaliser	- 411 784,67 €

Besoin de financement	- 709 986 €
-----------------------	-------------

**Affectation du résultat de fonctionnement :**

- En couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement et en dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte 1068) : 2 029 207,07€
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne budgétaire R002 du budget N+1) : 480 000,00€

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 480 000 €	D001 : solde d'exécution N-1 -298 201,33€	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 2 029 207,07€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'affectation du résultat 2024 du budget principal de la commune de Coulounieix-Chamiers.

**DEBAT**

**M. Jean-Marc MATHIAS :** Alors, il s'agit de la délibération très classique d'affectation définitive des résultats 2024. Je rappelle le résultat de l'exercice : 2 029 207 € avec un résultat comptable cumulé de 2 500 000 €, un besoin de financement en matière d'investissement à - 709 986 €. Donc, l'affectation du résultat de fonctionnement se répartit de la manière suivante : 2 029 707 € en investissement et 480 000 € en fonctionnement. Et on retrouve ces mêmes chiffres dans le tableau avec en recettes de fonctionnement les 480 000 €. En section d'investissement on retrouve le solde d'exécution de l'année N-1 de 298 201 € et les 2 029 207 € en solde d'exécution sur les recettes d'investissement.

**M. le Maire :** Est-ce que vous avez des réflexions ? Non. M. BOISSEL vous avez la parole.

**M. Patrick BOISSEL :** En toute logique je ne prendrai pas non plus part au vote pour cette délibération puisqu'elle résulte de l'adoption d'un CFU 2024 qui est entaché de nullités.

**M. le Maire :** D'accord, je vous rappelle M. BOISSEL que vous pouvez consulter tous ces documents en mairie et je suppose qu'ils sont sur le site donc tout est transparent. Les pouvoirs publics les ont vus et les ont confortés. Je voulais juste dire que le résultat à 2 500 000 € est un résultat très bon qui est le symbole d'une bonne gestion de la commune et il est en augmentation par rapport aux deux dernières années de 900 000 €.

**M. le Maire propose de mettre aux voix.  
Vote au scrutin public.**

**26 VOIX POUR :** MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, M. Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

**2 PERSONNES NE PRENNENT PAS PART AU VOTE :** MM. Jean-Louis POMIER et Patrick BOISSEL.

2025/05

**AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2024 – BUDGET  
LOTISSEMENT**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Après l'approbation du Compte Financier Unique 2024, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Financier Unique 2024 comme suit :

**Résultat de la section de fonctionnement**

Résultat de l'exercice	- 280 377,98 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	320 677,21 €
Résultat comptable cumulé	40 299,23 €

**Besoin/Capacité de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice	313 091,87 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	- 382 111,31 €
Résultat comptable cumulé	- 69 019,44 €

Besoin de financement	- 69 019,44 €
-----------------------	---------------

**Affectation du résultat de fonctionnement :**

- En solde d'exécution négatif reporté (D001) : - **69 019,44 €**
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne budgétaire R002 du budget N+1) : **40 299,23 €**

**Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté <b>40 299,23 €</b>	D001 : solde d'exécution N-1 <b>- 69 019,44 €</b>	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2024 du budget principal de la commune de Coulounieix-Chamiers.

**DEBAT**

**M. Jean-Marc MATHIAS :** L'affectation des résultats 2024 du budget du lotissement se répartit de la manière suivante : en solde d'exécution reporté 69 019,44 €, en excédent reporté en section de fonctionnement 40 299,23 €. On retrouve en transcription budgétaire l'affectation de résultats à la fois dans le fonctionnement et dans l'investissement. Il s'agit d'approuver l'affectation du résultat 2024 du budget du lotissement.

**M. le Maire :** Est-ce que vous avez des réflexions ?

**M. le Maire propose de mettre aux voix.**

**Vote au scrutin public.**

**UNANIMITE :** MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2025/06

**FIXATION DES TAUX DES DEUX TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Vu la Loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances 2020 adoptant la suppression de la taxe d'habitation,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les taux d'imposition applicables en 2025, comme suit :

- Taxe Foncière bâti : 69,46 %

- Taxe Foncière non bâti : 168,01 %

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,45 % (taux communal de la taxe d'habitation voté en 2019 appliqué automatiquement au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Proposition adoptée par 26 voix POUR et 2 CONTRE.

## DEBAT

**M. Jean-Marc MATHIAS :** Alors, ce projet de délibération fixe les taux des 2 taxes directes en particulier celle de la taxe foncière bâtie qui baisse d'un point par rapport à 2023. Elle se retrouve à 69,24 % puisque c'est pour 2025 et qui se retrouve à 69,46 % avec une taxe foncière non bâtie à 168,01 %. Donc je rappelle que 1 point de baisse c'est 102 000 € de pouvoir d'achat qui sont redonnés aux Colomniérois.

**M. le Maire :** Merci est ce que vous avez des commentaires ? M. BOISSEL.

**M. Patrick BOISSEL :** Merci. Je ne peux pas m'empêcher de sourire M. MATHIAS. Nous avons le taux le plus élevé de Nouvelle-Aquitaine et vous parlez de pouvoir d'achat qui est rendu alors que ce taux très élevé perdure depuis quelques années déjà. Je voulais rappeler quand même M. le Maire, j'ai lu avec attention dans la *Dordogne Libre*, il n'y a pas si longtemps que là encore, pour votre anniversaire, vous avez réitéré, peut être à l'insu de votre plein gré que vous avez baissé les impôts locaux, la taxe foncière de 5,5 %. Ce qui est faux, il faut le répéter encore une fois avec ce vote qui n'a pas encore eu lieu, vous en êtes à 3 seulement ; quand il aura lieu vous en serez à 4, donc c'est largement insuffisant. Et bien sûr, je répèterai ce que j'ai dit lors des débats d'orientation budgétaire, « insuffisant, manque d'ambition », donc le groupe Renouveau ne votera pas en faveur de cette baisse, il réclame plus.

**M. le Maire :** Merci M. BOISSEL. Vous voyez que vous n'êtes pas lésé. Vous avez droit à toute la parole quand vous la demandez dans les règles de l'art. M. MATHIAS vous voulez répondre ?

**M. Jean-Marc MATHIAS :** Oui, je vais vous dire une chose très simple, c'est que ces 5,5 points ont été votés avant notre arrivée, on les a mis aussi dans notre budget, on a prévu les baisses de fonctionnement inhérents ainsi que le point qui arrive, cela représente 560 000 €. Vous l'avez entendu tout à l'heure, vous avons actuellement 2 200 000 € de résultats nets. Si je rajoute ces 560 000 € on serait dans un résultat net virtuel si on était resté au même taux, à 2 700 000 €. Donc vous voyez, nous avons rendu dans le temps 560 000 €, ce n'est quand même pas rien, par an, et nous avons démontré que nous avons fait les baisses en matière de fonctionnement par rapport à cet argent. Ce n'est pas notre résultat net qui a baissé, nous avons fait des gains en matière de fonctionnement.

**M. le Maire :** Alors M. BOISSEL je suis entièrement d'accord avec vous. On est encore le premier en Aquitaine, en tout cas le premier en Dordogne, bon c'était un héritage mais

avouez que l'on a fait des efforts puisqu'on a baissé de 5.5. On est la deuxième commune en Dordogne à avoir baissé le plus. La première, je crois que c'est Bergerac à 5.7, les autres communes ont stagné. Et tout cela dans un climat COVID où les frais ont augmenté, dans un climat de tension internationale où il y a eu une forte inflation vous le savez comme moi, 7 points + 2 l'année d'après, cela fait beaucoup. Les fluides qui ont augmenté + les charges qui ont augmenté. Et nous dans ce même moment, alors que les charges ont augmenté partout, on a réussi à baisser de 5.5, on rebaisse d'1 point, on a réussi à investir et on a réussi à dégager une épargne nette fort et à se désendetter. Alors M. BOISSEL, je ne sais pas ce que vous voulez, on aurait pu baisser de 30 %, certes ça aurait été peut-être mieux, mais je trouve que baisser de 5.5 dans ces conditions et avec le résultat que nous avons, et bien je dois dire que oui, c'est une gestion saine et rigoureuse. D'autres interventions ? Mme BORDES vous avez la parole.

**Mme Mireille BORDES :** Alors loin de moi l'idée de rejoindre les propos de M. BOISSEL, je voudrais juste vous dire M. le Maire que l'héritage que vous avez eu, il faudrait que ce soit constant ; comme ça vous arrange c'est de la faute de l'héritage, mais quand ça vous arrange, c'est grâce à l'héritage. Alors s'il vous plaît M. le Maire l'héritage n'était pas qu'en négatif. Merci M. le Maire.

**M. le Maire :** Oui Mme BORDES, l'héritage, il est ce qu'il est. On était la commune la plus taxée en taxe foncière du département, avec la taxe foncière la plus forte ; je suis obligé de constater. Mais vous avez fait ce que vous avez voulu avant, simplement, nous on a essayé de redonner du pouvoir d'achat aux Colomniérois et essayé d'avoir une taxe foncière qui soit plus raisonnable. Alors je suis d'accord avec vous M. BOISSEL, il y a encore des efforts à faire, mais admettez que l'on a fait des efforts. On a maîtrisé des frais de fonctionnement, on a maîtrisé la masse salariale et on a ainsi diminué de 5,5 sur 5 ans et l'an prochain en 6 ans on aura baissé de 5.5. Je trouve que c'est un effort important et en même temps on a augmenté les investissements, on a une épargne nette très forte et on s'est désendettés. On va passer au vote s'il n'y a pas d'autres interventions ?

**M. le Maire propose de mettre aux voix.  
Vote au scrutin public.**

**26 VOIX POUR :** MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, M. Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

**2 VOIX CONTRE :** MM. Jean-Louis POMIER et Patrick BOISSEL.

**M. Jean-Marc MATHIAS :** Simplement les documents dont vous parliez tout à l'heure qui d'après vous manquaient, je peux vous certifier qu'ils ne manquent pas parce que nous ne sommes pas concernés. Ce sont ceux qui sont votés et nous ne sommes pas concernés et en matière d'état financier nous ne sommes pas concernés non plus.

Inaudible

**M. le Maire :** Je vous laisse la parole M. BOISSEL.

**M. Patrick BOISSEL :** Moi ça m'étonne énormément, c'est à creuser on va dire. C'est curieux parce que le budget du lotissement comporte les éléments qui manquent dans le budget général. Donc il faudra peut-être vous entendre sur la définition que vous mettez au terme Monsieur. C'est budget lotissement, etc et vous avez en plus le détail des comptes des sections de fonctionnement, des dépenses et recettes qui devraient figurer qui ne figurent pas. Idem pour la section d'investissement. Je maintiens ce que j'ai dit.

**M. le Maire :** Bon c'est bon, on vous a répondu tout est parfait, il y a la préfecture donc on ne va pas passer le réveillon là-dessus.

**2025/07**

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET GENERAL**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Monsieur Jean-Marc MATHIAS, Adjoint chargé des Finances, présente le Budget Primitif Général examiné par la Commission des Finances en date du 01 avril 2025.

Les recettes et les dépenses du Budget Primitif 2025 du Budget Général sont équilibrées comme suit :

- Section de fonctionnement : **ONZE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DEUX MILLE HUIT CENT SEIZE EUROS (11 462 816 €),**

- Section d'investissement : **CINQ MILLIONS DEUX CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE EUROS (5 298 260 €),**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget général.

## **DEBAT**

**M. Jean-Marc MATHIAS :** C'est un budget dont on a beaucoup débattu lors du document d'orientation budgétaire. En section de fonctionnement, il est prévu 11 462 816 €, en section d'investissement, 5 298 260 €. On peut donner au moins les différences importantes ; par exemple dans le fonctionnement par rapport à l'année d'avant on se retrouve avec la police municipale. On a toujours en investissement 1 100 000 € quasiment de voirie, en aménagement de territoire ANRU etc on a 827 000 €, en valorisation de bâtiments en particulier, on retrouve tout ce qui est réparation de toiture, remplacement des serrures, des mises aux normes et sécurité, etc. Dans les autres actions, on a par exemple les achats de serveurs en mairie, l'épaveuse. Et en matière de transition écologique, on retrouve toujours l'éclairage public et l'école Louis Pergaud en rénovation énergétique.

**M. le Maire :** Merci. Est-ce que vous avez des précisions ? Oui, M. BELLOTEAU vous avez la parole.

**M. Vincent BELLOTEAU :** Merci M. le Maire, bonsoir chers collègues. M. le Maire, en préambule, permettez-moi une toute petite parenthèse parce que je pensais que vous alliez l'aborder en début de Conseil. Le groupe Agissons ensemble souhaitait apporter son soutien plein et entier au député de la 4e circonscription Sébastien PEYTAVIE qui comme vous le savez, fait l'objet de menaces et il est victime de menaces de mort par un groupuscule d'extrême droite qui compare d'ailleurs sa mort à l'extermination des personnes en situation de handicap telles qu'elles ont été exterminées dans les camps de la mort par le régime nazi pendant le 3e Reich. Et donc il nous semblait pour nous très important d'apporter notre solidarité et notre soutien par rapport à cet élu de la République qui est menacé de mort par l'extrême droite ici sur notre département en Dordogne. Merci pour la parenthèse M. le Maire. Concernant la délibération N° 7, comme vous le savez, nous nous sommes largement exprimés à l'occasion des orientations budgétaires. Je vais donc, vous allez être content, faire court, court selon nous.

**M. le Maire :** Je répondrai courtement aussi.

**M. Vincent BELLOTEAU :** Nous souhaitons insister sur quelques points importants. Le premier concerne deux engagements de campagne que vous avez tenus devant les Colomniérois, je veux parler du choc fiscal et du redressement des comptes de la commune que vous jugiez de « catastrophique ». 5 ans plus tard donc qu'en est-il ? Le choc fiscal selon nous n'a pas eu lieu sur la commune tout comme l'affirme en commission municipale votre premier adjoint M. MATHIAS. Il préfère parler d'atténuation d'augmentation suite à l'augmentation des bases car en 5 ans c'est vrai, les impôts locaux des propriétaires Colomniérois ont continué d'augmenter, c'est un fait indiscutable. L'augmentation vous la connaissez, elle a été décidée par l'État et elle n'a pas été compensée par les hausses successives des bases décidées par l'État. Cette année, vous décidez d'une baisse d'un point de la fiscalité, nous avons voté évidemment pour, cela va dans le bon sens, mais cela ne compense pas la hausse. Depuis 2020, via l'augmentation des bases, la mairie, donc sous votre mandat, a bénéficié d'1 000 000 € de recettes supplémentaires, 1 000 000 € en plus qui rentrent dans les caisses communales. Dans ces conditions, il nous semble facile de se targuer d'une bonne gestion. Second engagement de campagne, votre promesse de désendettement massif de la commune, j'insiste sur « massif » ; à votre arrivée M. le Maire, la capacité de désendettement de la commune était de 9 années. En 2025, à l'heure où je vous parle, elle est de 8,5 années. Les Colomniérois jugeront donc la réussite de votre mandat. En 5 ans, vous avez fait gagner 6 mois de désendettement à la commune. Enfin un point sur votre absence totale, malheureuse de politique en faveur de l'écologie. Vous venez de citer 2 choses : la rénovation de Louis Pergaud qui est une bonne chose et le fameux éclairage public comme je vous le rappelle, est une obligation légale. Comme chaque année, M. le Maire, nous constatons l'absence d'un budget vert. Vous vous étiez pourtant engagé l'année dernière ici même à enfin faire apparaître ce fameux budget vert. Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement. C'est une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques. Pardonnez-moi, je vais juste citer l'article 191 de la loi de finance qui introduit désormais une annexe au compte administratif ou au CFU, le compte financier unique. Cette annexe s'appelle *annexe environnementale* des collectivités locales afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissements réalisés par les collectivités qui ont un impact positif ou négatif sur l'environnement et ainsi permet de rentrer pleinement dans ce qu'on appelle la planification écologique à l'échelle d'une commune. Cette absence, cette année encore

de ce fameux budget vert spécifique démontre le peu d'intérêt que vous portez à la transition écologique, pourtant absolument nécessaire pour lutter contre les effets du dérèglement climatique. De plus, vous continuez à ne pas adopter la règle verte, règle qui consiste à réaliser des achats exclusivement écoresponsables par la commune. C'est pour nous une faute politique. Concernant votre niveau d'investissement, cette année encore, le marché à bons de commande dédié spécifiquement à la voirie reste absolument identique à 2024, c'est à dire 400 000 €. C'est pour nous insuffisant au regard des besoins communaux. Comme nous vous l'avons déjà dit, malheureusement sans le programme ANRU et sans l'aide de nos partenaires, le Grand Périgueux et le Conseil départemental de la Dordogne, il ne se passerait quasiment rien ou peu de choses sur notre commune. En conclusion, le budget 2025 que vous présentez se résume aux points suivants : des impôts fonciers qui continuent d'augmenter pour les propriétaires Colomniérois, une dette quasi identique à votre arrivée, des investissements pour la voirie insuffisants et une grande oubliée malheureusement, l'écologie. Pour toutes ces raisons exposées, M. le Maire, le groupe Agissons ensemble votera contre le budget que vous nous présentez. Merci.

**M. le Maire :** Merci M. BELLOTEAU. D'autres interventions ? M. BOISSEL.

**M. Patrick BOISSEL :** M. le Maire, M. MATHIAS donc après le débat d'orientation budgétaire et le document que j'avais critiqué à raison ; d'ailleurs c'est un écran de fumée avec des chiffres non consolidés. Là nous avons un budget primitif 2025 qui est une catastrophe. Si vous regardez les chiffres à tous les niveaux : gestion, épargne brute, épargne nette, c'est un effondrement ; l'épargne de gestion tombe à 800 000 € d'après vos prévisions, l'épargne brute tombe à 505 000 € environ. D'ailleurs 4,6 % de l'épargne, et donc si on n'avait pas les résultats reportés de l'année 2024, et bien votre CAF nette M. MATHIAS et M. le Maire serait négative et elle n'est juste que de 48 548 € pour 2025. C'est avec ça qu'on investit donc vous allez devoir emprunter. Alors moi je ne trouve pas ce budget primitif positif, c'est une catastrophe, c'est le pire projet de budget depuis une dizaine d'années. Il faut remonter autant de mandats socialistes et communistes pour voir ça si vous voulez, donc je ne m'en satisfais pas. Les chiffres, je les ai vérifiés, j'ai recalculé, ils sont exacts, donc ce n'est pas la peine de les discuter, le constat est catastrophique. Pourquoi les charges de gestion augmentent de 22 % toujours d'après votre prévision pour le budget primitif et d'après le réalisé 2024. Donc +22 % et les recettes baissent de 3,4 ; donc évidemment il y a un problème. Ensuite, et là c'est utile M. CATTAL d'avoir quelques éléments plus détaillés ; il y a des comptes, le compte 65 821 qui passe de 0 à 506 102 en déficit. Alors pour combler un déficit des budgets annexes administratifs qui contribuent d'ailleurs à l'augmentation des charges de gestion. Alors tout cela est un peu mystérieux pour moi. Je vois que le bilan est négatif et qu'il y a des charges de gestion qui augmentent de manière stratosphérique. Donc ce budget primitif, le groupe Renouveau votera contre.

**M. le Maire :** Merci M. BOISSEL. Mme BORDES.

**Mme Mireille BORDES :** Alors une première chose, je vais répondre si ça ne vous ennuie pas M. le Maire à M. BOISSEL, en lui disant que d'abord le budget socialiste communiste, n'est pas aussi ancien que vous le dites. C'était seulement la mandature précédente.

**M. Patrick BOISSEL :** Je voulais parler du pire chiffre si vous voulez...

**Mme Mireille BORDES :** Oui, je suis élue depuis 32 ans...

**M. le Maire :** M. BOISSEL laissez parler les gens...

**Mme Mireille BORDES :** On m'entend ?

**M. le Maire :** Je demande à M. BOISSEL de vous laisser parler.

**Mme Mireille BORDES :** Donc à priori, les gens ne se sont pas plaints pendant de nombreuses, nombreuses, nombreuses années, Coulounieix-Chamiers était quand même une commune sur laquelle les gens voulaient venir parce qu'il y avait tous les services, un nombre d'associations dans les plus importantes de l'agglomération. Alors M. BOISSEL, avant d'intervenir de cette manière, vous devriez regarder à quoi servent les impôts. Effectivement, les impôts étaient élevés, mais bien des personnes venaient pour celles qui avaient des enfants parce qu'il était facile de vivre à Coulounieix-Chamiers. D'autre part M. le Maire, pour revenir au vote du budget, effectivement, les orientations budgétaires ont servi à vous dire, on ne va pas recommencer à vous dire ce qu'on pense, et notamment de l'investissement que vous n'avez pas eu besoin d'organiser. Je n'ai pas envie de revenir dessus. Je voudrais vous dire que je ne suis pas complètement d'accord avec le texte qui a été lu par Agissons ensemble mais que par cohérence politique, je voterai comme M. CAPOT et comme M. GORY.

**M. le Maire :** Merci Mme BORDES.

**M. Jean-Marc MATHIAS :** Alors je vais essayer de répondre à plusieurs points. Je ne vais pas trop revenir sur l'inflation puisque bien sûr c'est difficile de comparer dans la période qui a eu lieu ces 3 dernières années avec 12 % d'inflation, les salaires, les frais ont augmenté également. Je ne vais pas refaire une démonstration. Il ne faut pas oublier aussi que sur ce budget et ça a été précisé, il y a un service supplémentaire de la police qui va bien sûr engendrer un frais de fonctionnement de 150 000 € ; il y a 102 000 € qu'il n'y aura pas de recette. Donc bien évidemment qu'il y a une baisse, il y a une baisse des résultats à la fin de l'exercice puisque d'une part de l'argent qui est rendu et d'autre part un nouveau service. Ceci étant, le résultat ce sera l'année prochaine qu'on le connaîtra. Concernant la partie climatique, je crois que c'est affiché, c'est dans la maquette, donc ça c'est pour M. BELLOTEAU, si je lis bien c'est 1 057 000 € qui comprennent l'école Louis Pergaud et les led du SDE 24.

**M. le Maire :** Merci beaucoup M. MATHIAS. Alors M. BELLOTEAU oui, vous avez entièrement raison, je suis totalement d'accord avec vous et je suppose que ceux qui sont avec moi dans la majorité sont d'accord avec ce que je dis, je soutiens totalement Sébastien PEYTAVIE parce que c'est scandaleux de reprendre un groupe nazi qui avait fait pour objet l'élimination de tous les gens qui avaient un handicap ou qui étaient malades ou qui étaient très différents au niveau de la santé. Ils ont assassiné 200 000 personnes dans les camps et donc c'est ignoble. Et s'attaquer à quelqu'un comme M. PEYTAVIE parce qu'il est invalide et en fauteuil, c'est la pire des choses. On pourrait dire la même chose de Jacques AUZOU qui est Président de l'agglomération, je partage tout à fait. On peut ici tous ensemble enfin en tout cas la grande majorité, s'associer à ce soutien à M. PEYTAVIE et je suis tout à fait d'accord. En ce qui concerne notre budget, vous me parlez de choc fiscal ; je préfère une baisse de 5,5 % à une hausse de 3,2 % de la taxe foncière sous la précédente mandature. Donc ce n'est peut-être pas un choc, peut être ça aurait été 15 % comme M. BOISSEL le réclame, mais en tout cas nous on a le mérite d'avoir baissé la taxe foncière. Certes, ça aurait pu être plus, mais je trouve que c'est très bien parce que, je le répète, on est une des rares communes dans ce département à l'avoir fait, et avec ce pourcentage. Donc oui, il y a eu une baisse fiscale qui a redonné, comme le dit Jean-Marc MATHIAS du pouvoir d'achat aux Colomniérois. Oui les bases ont augmenté, mais il y a eu l'inflation, il y a eu la guerre, il y a eu le COVID, des événements quand même un peu

inédits durant notre mandat, mais aussi il y a une augmentation des dépenses. Il y a eu une augmentation certes des bases mais qui correspondait à une inflation importante et avec une augmentation des dépenses. Quand vous me parlez de désendettement, oui c'est vrai le désendettement est à 8,5 années mais avec un investissement qui est supérieur et avec l'ANRU un investissement supérieur. Reconnaissez que la capacité de désendettement de la commune est passée de 5 à 6 en début de mandat. Nous aussi mais c'était la suite de la mandature, la capacité de désendettement était à 5,9, elle est passée à 2,9. Ce qui prouve que l'on a fait un effort pour essayer de désendetter la commune tout en maintenant un service public fort parce que l'on a aussi emprunté, il le fallait, et si on n'avait pas emprunté, investi pour la commune, vous nous l'auriez reproché. Donc on a à peu près tout fait. En ce qui concerne le budget vert, Jean Marc MATHIAS l'a dit, cette année, il y a plus d'1 000 000 € investis dans la transition écologique. Je rappelle les 100 000 € de passage aux led et les 800 000 € de rénovation de Louis Pergaud qui va passer d'énergie fossile à énergie renouvelable, c'est quand même travailler pour la transition écologique. Je dirais juste pour terminer, vous me dites que l'on dépend du Conseil départemental, enfin que le Conseil départemental nous aide particulièrement, non, il nous aide, certes, mais en fait le Conseil départemental à l'heure actuelle, il ne peut plus grand chose. Parce que si on regarde ce budget, notre budget, c'est totalement l'inverse du Conseil départemental. Le Conseil Départemental a une épargne nette à - 3 000 000 €, nous on est à 2 100 000 € et je rappelle que ce n'est pas les mêmes budgets. Le Département à 19 000 000 € d'investissements sur la voirie, soit une baisse, on était à 29 000 000 € l'année dernière et 50 000 000 € il y a quelques années. Nous on est à plus d'un 1 000 000 € d'investissements sur la voirie. Alors certes le point à temps est à 400 000 € mais on fait d'autres rues et c'est pour ça que l'on a baissé le point à temps parce qu'il faut faire Venta de Baños et d'autres rues dans la suite de l'ANRU, et il y a d'autres rues qui nous ont été demandées. Donc en fait la voirie n'a pas baissé ; vous prenez l'exact contraire du Département. Le Département n'arrive pas à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, nous on les maîtrise. Je vais m'arrêter là dans la comparaison, j'en profite pour dire tous les budgets baissent au Département en particulier les associations - 30 % et nous non. Donc ce budget est un budget fort parce qu'il continue l'investissement, c'est un budget sain parce qu'on arrive à une épargne nette importante. Et pour l'année prochaine, on a les points forts qui sont la baisse d'un point de la fiscalité, les maîtrises de dépenses de fonctionnement avec une masse salariale qui va baisser en chiffres et en valeur, et ce qui est quand même important parce qu'on peut baisser ; le Département baisse de 49 les salariés, mais en valeur ça augmente. Nous on maîtrise les dépenses de fonctionnement et la maîtrise de la masse salariale, on maintient un service de public de qualité, on s'intéresse à la tranquillité publique avec la montée en puissance de la police municipale, et les points forts ce sont : la voirie 1 000 000 €, la valorisation du patrimoine qui nous a été demandée, 534 000 €, l'éducation et la transition écologique, plus d'1 000 000 €, l'ANRU toujours 830 000 €. Juste un petit clin d'œil sur cette année, un investissement dans l'informatique parce qu'on est en train de moderniser les systèmes informatiques : 70 000 €, je crois que c'est 25 % en plus. Oui, je le répète, un budget fort, un budget sain et un budget responsable qui va de l'avant pour Coulounieix-Chamiers qui reste une ville attractive, une ville où il fait bon vivre et où il y a les services publics, les associations, la voirie et les investissements qui vont avec, dans la mesure de notre capacité d'investissement qui est un peu meilleure encore cette année. Non Mme BORDES...alors une petite précision, mais on ne revient pas, on a déjà fait le débat.

**Mme Mireille BORDES :** Loin de moi l'idée de vouloir refaire le débat. Je veux juste préciser, ça ne me semble pas utile, mais on ne sait jamais, que bien sûr, quand je disais que je n'étais pas complètement d'accord avec les propos tenus par M. BELLOTEAU, il ne s'agissait pas de M. PEYTAVIE.

**M. le Maire** : Évidemment Mme BORDES vous connaissant on s'en doutait.

**M. le Maire propose de mettre aux voix.**

**Vote au scrutin public.**

**21 VOIX POUR** : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

**7 VOIX CONTRE** : MM. Jean-Louis POMIER, Patrick BOISSEL, MM. Vincent BELLOTEAU, Patrick CAPOT, Philippe GORY, Mme Mireille BORDES et M. David BERNARD.

2025/08

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET LOTISSEMENT

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Monsieur Jean-Marc MATHIAS, Adjoint chargé des Finances, présente le Budget Primitif Général examiné par la Commission des Finances en date du 01 avril 2025.

Les recettes et les dépenses du Budget Primitif 2025 du Budget lotissement sont équilibrées comme suit :

- Section de fonctionnement : **CINQ CENT QUARANTE SIX MILLE CENT SOIXANTE SEPT EUROS ET SOIXANTE DIX HUIT CENTIMES (546 401,78 €)**

- Section d'investissement : **CINQ CENT TRENTE HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE DEUX EUROS ET SOIXANTE QUINZE CENTIMES (538 362,75 €)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget général.

## DEBAT

**M. Jean-Marc MATHIAS** : Alors le budget primitif du lotissement s'établit de cette manière : en section de fonctionnement, 546 401,78 €, en section d'investissement, 538 362,75 €. On va clôturer ce budget de reprise de provisions et d'opération d'ordre.

**M. le Maire** : Des questions ? Non.

**M. le Maire propose de mettre aux voix.**

**Vote au scrutin public.**

**UNANIMITE** : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2025/09

## **FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE AU BUDGET GÉNÉRAL**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Afin de financer les travaux d'investissement de la commune sur le budget principal, et notamment les travaux de rénovation énergétique de l'école Louis Pergaud Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de contracter des emprunts d'un montant total de 800 000 € (HUIT CENT MILLE EUROS) qui pourront être demandés par tranches auprès de divers organismes de prêts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à contracter des emprunts d'un montant total de 800 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

### **DEBAT**

**M. Jean-Marc MATHIAS** : Pour réaliser les financements des travaux d'investissement, on prévoit de contracter un emprunt d'un montant de 800 000 € qui sera bien sûr demandé à divers organismes et qui sera ciblé sur les travaux de rénovation énergétique de l'école Louis Pergaud pour un montant de 800 000 €. Il sera peut-être pris par tranche.

**M. le Maire** : Des questions ? Non.

**M. le Maire propose de mettre aux voix.**

**Vote au scrutin public.**

**26 VOIX POUR** : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, M. Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2 ABSTENTIONS : M. Jean-Louis POMIER et Patrick BOISSEL.

2025/10

## MAINTIEN DE LA SEMAINE DE 4 JOURS POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2025

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Claire SARLANDE

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 rappelle que la semaine scolaire est organisée sur neuf demi-journées articulées sur une base de 24 heures et une pause méridienne d'1H30 (article D521-10 du Code de l'éducation). La semaine de 4 jours est donc dérogatoire.

Depuis septembre 2021, la commune de Coulounieix-Chamiers a adopté un rythme scolaire de quatre jours par semaine. Cette période d'expérimentation touche à sa fin (dérogation sur 3 ans), une évaluation doit être menée conjointement par la collectivité et l'Éducation Nationale en établissant un bilan ainsi qu'une projection qui définira le nouveau cadre pour les écoles de la commune (retour à 4,5 jours ou maintien à 4 jours) pour la rentrée de septembre 2025.

La réunion d'évaluation entre la commune et l'Éducation Nationale a eu lieu le lundi 10 mars et il en ressort les éléments suivants :

- Après trois ans et demi d'expérimentation, nous constatons principalement des aspects positifs.

Les enseignants soulignent les avantages d'un emploi du temps régulier, la régularité étant indispensable aux enfants. Une véritable pause en milieu de semaine, permettant aux enfants de se ressourcer et d'être plus attentifs aux apprentissages en fin de semaine.

- Il est observé également une diminution de l'absentéisme, la plupart des rendez-vous médicaux sont désormais pris le mercredi. Pour les familles, cela offre une plus grande flexibilité dans l'organisation avec des horaires similaires en maternelle et en élémentaire.

- Par ailleurs, les activités périscolaires et extrascolaires se sont développées, les associations et la municipalité proposent une offre variée et complémentaire accessible à tous les enfants de la commune. Il y en a pour tous les goûts : sports, arts plastiques, ludothèque, grands jeux, jardinage... et pour tous les besoins : en journée avec ou sans repas, en demi-journée, avec ou sans inscription.

Pour la rentrée de septembre 2025, le maintien de la semaine de 4 jours et des horaires a été voté dans les 3 conseils d'école :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi
- de 8h30 à 11h30 et de 13h20 à 16h30

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le maintien de la semaine de 4 jours pour la rentrée de septembre 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la demande de maintien de la semaine de 4 jours,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la semaine de 4 jours.

## DEBAT

**Mme Marie-Claire SARLANDE :** Bonjour chers collègues, bonjour à tous. En effet, comme vous le savez, depuis septembre 2021, la commune de Coulounieix-Chamiers a adopté un rythme scolaire de 4 jours par semaine, rythme qui avait été à l'époque largement plébiscité par les parents d'élèves. Alors pourquoi cette délibération ? Ce système est dérogatoire ; en France, le rythme est théoriquement de 4,5 jours, même si plus de 21 000 communes ont leur rythme à 4 jours, soit 93 % environ des élèves. Donc, que devons-nous faire ? Nous avons dû établir un bilan après ces 3 premières années. Bilan qui a eu lieu avec les corps constitués de l'Education nationale, à savoir les 3 directrices d'école et l'inspectrice de l'Education nationale. Comme vous pouvez le lire, ce bilan est largement positif ; il ressort principalement une continuité et un temps régulier. La régularité étant estimée comme absolument nécessaire pour les enfants et encore plus pour les enfants d'école maternelle. Moins d'absentéisme aussi, les enfants pouvant prendre leurs rendez-vous médicaux et autres tous les mercredis. Donc comme vous avez pu tout lire, tout ceci se passe plutôt bien. Le mercredi étant libéré, les associations nombreuses sur la commune, les collectivités, le Grand Périgueux pour ce qui concerne le centre aéré sans hébergement des Crouchoux et la municipalité pour les petites activités proposent tout style d'activités gratuites ou payantes. Beaucoup sont peu onéreuses, vous avez vu tout cela dans de très nombreux domaines. À la suite de ça, les 3 conseils d'école se sont prononcés : Louis Pergaud maternelle : unanimité pour le maintien, Louis Pergaud élémentaire : unanimité pour le maintien. Eugène Le Roy : 26 votants, 23 pour et 3 abstentions. Il est proposé donc de continuer le maintien de la semaine à 4 jours pour la rentrée de septembre.

**M. le Maire :** Merci. Des questions ? M. GORY vous avez la parole.

**M. Philippe GORY :** « *Elaborer un projet global d'aménagement des rythmes de vie centré sur l'enfant et le jeune demeure une démarche difficile tant les controverses sont multiples, tant les pesanteurs, qu'elles émanent des enseignants, des parents, des corporatismes ou des égoïsmes, paralysent toute volonté novatrice* ». C'est ce qu'écrivait la FCPE dans son projet éducatif en 1997. FCPE toujours, qui écrivait lors de la création du système dérogatoire à 4 jours qui permet aujourd'hui à notre collectivité de porter cette délibération, « *nous demandons 4,5 jours* », ce n'est pas du dogmatisme, ni même un fétiche. C'est simplement dans l'intérêt des enfants et bon pour les apprentissages. Et ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'Académie de médecine et plus précisément les chronobiologistes. M. le Maire, retraité de ce monde médical ayant connu le jeudi comme jour sans classe abandonné en 1972 au profit du mercredi, mais aussi la classe le samedi matin abandonnée en 2007 par M. DARCOS, vous tenez votre promesse électoraliste démocratiquement portée par la seule votation citoyenne de votre mandat et le vote des conseils d'école. Agissons ensemble regrette comme lors de la votation de 2021, qu'aucun débat n'ait réellement eu lieu sur notre commune. Vous n'avez pas cette culture du débat participatif, du temps nécessaire à la culture des citoyens. Le débat argument/contre-argument, aurait-il déchaîné des passions ? On s'interroge. Vu de l'enfant : un choix sociétal porté par le ministre payant à l'époque, avec qui pour des journées de moins de 6h de classe, trop longue, fatigante et par conséquent contre-productive. Les élèves ont trop de choses à apprendre en trop peu de temps. Les arguments de la FCPE sur 5 jours : les temps d'apprentissage sont mieux répartis, les élèves ne sont pas des machines. En pleine forme le matin, enseignants et chercheurs l'affirment, les élèves sont plus attentifs. Pas de coupure néfaste contrairement à ce qui est dit, la coupure en milieu de semaine n'est pas bonne pour les enfants. Difficile de retravailler le jeudi matin. Un avantage pour

tous, car la semaine de 4 jours creuse le fossé entre ceux qui bénéficient d'activités périscolaires et ceux qui n'en bénéficient pas. Vu de l'adulte et particulièrement des élus : un choix politique porté par le ministre BLANQUER, uniquement porté par des intérêts économiques à court terme de réduction des coûts de fonctionnement pour les finances locales. Comme vous l'avez dit, plus de 93 % des municipalités ayant au moins une école publique ont choisi de répartir le temps d'école sur 4 jours plutôt que 4,5 jours. « Les communes ont poussé pour revenir aux 4 jours pour des raisons financières et les enseignants ont sauté sur l'occasion car la semaine de 4 jours avait été mal accompagnée », explique Ghislaine DAVID, porte-parole du SNUipp FSU, le principal syndicat des professeurs des écoles. « Elle était extrêmement coûteuse en moyens financiers et humains pour les collectivités, notamment pour les animateurs périscolaires ou les transports du mercredi. Quant aux enseignants, ils devaient venir le mercredi matin sans aucune compensation. Leur temps en classe était le même, mais l'amplitude horaire à l'école, compte tenu de la pause méridienne et de leur travail invisible, est-il plus important ? ». Voilà des arguments publics que nous n'avons pas réellement entendu sur la commune et aujourd'hui, ce n'est pas le bilan d'une dizaine de lignes qui accompagnent la délibération qui va nous convaincre que vous êtes réellement occupé de toutes les conséquences de cette délibération. Où sont les chiffres que l'on pourrait attendre d'un bilan triennal sur l'occupation « réelle » les mercredis de nos plus de 500 enfants scolarisés ? Combien sont chez les grands-parents ? Combien sont dans des associations et inversement, combien sont devant des écrans ? La seule contrepartie par la commune a été la mise en place des activités gratuites du mercredi et des petites vacances qui rapportent un beau succès et l'on s'en félicite. Mais cela représente un maximum de 70 enfants. Cela reste insuffisant pour qu'Agissons ensemble vote favorablement cette délibération et donc, comme en 2021, nous assumerons notre vote contre, contre la méthode CIPIERRE du débat public.

**M. le Maire :** D'autres interventions ? Mme SARLANDE vous avez la parole.

**Mme Marie-Claire SARLANDE :** Comme M. GORY l'a longuement expliqué, les paramètres de la réussite sont nombreux ; on peut parler de l'emploi du temps des élèves, on pourrait parler des effectifs dans les classes, on pourrait parler de choses qui ne concernent pas directement la commune comme les programmes scolaires. C'était un petit peu sous-tendu dans ce que vous disiez de la pédagogie de l'enseignant. On peut aussi faire confiance aux enseignants pour moduler et je crois que tout le monde ici leur fait confiance, pour moduler le travail dans la journée. Effectivement ce travail est présenté de façon schématique sur ce résumé de 15 lignes mais il ne faudrait quand même pas penser qu'il n'a pas donné lieu alors à divers degrés, à plusieurs autres travaux. J'espère qu'ils ne le pensent pas. Les dialogues, malgré la méthode que vous qualifiez *CIPIERRE*, les dialogues ont souvent lieu et je crois que vous êtes quand même au courant puisque vous êtes dans la commission. Les dialogues ont souvent lieu soit dans les corps constitués en conseil d'école, soit dans d'autres instances et en matière d'éducation, rien n'est si simple, rien n'est si évident pour la réussite. Le débat est très large, le débat a lieu. Les chronobiologistes maintenant ont des réactions de plus en plus mitigées puisque comme vous l'avez bien indiqué, il y a en particulier le rythme de vie lié aux écrans et les effets des écrans. La collectivité, les enseignants font toujours beaucoup de débats, d'actions auprès des parents, soutenus par des associations. L'association de l'école des parents, le Centre social, les associations de parents d'élèves. Mais ce qui fait que les enfants les matins, quand on dit ça pour les apprentissages, apparemment, dans ce que j'ai compris sur notre commune, les enfants arrivent endormis. On emploie d'ailleurs une autre expression qui signifie bien qu'ils n'ont pas la tête au travail. Mais ça, c'est l'environnement général, qui

n'est d'ailleurs pas propre à Coulounieix-Chamiers. Voilà, il y aurait sans doute d'autres choses à dire, mais j'arrête.

**M. le Maire :** Merci M. GORY d'avoir rappelé mon âge en disant que je bossais...c'était le jeudi ! Oui vous avez raison, lundi, mardi, mercredi, vendredi et tout samedi, vous vous rendez compte. Et ce que vous ne savez pas c'est que moi j'étais puni parce que j'habitais l'école donc j'y étais tout le temps et mon univers c'était la cour de récré ! Bon heureusement, il y avait les bois derrière !

**M. Philippe GORY :** Inaudible

**M. le Maire :** Non, non mais mon enfance, n'a de secret pour personne ! J'étais fils d'instituteur à La Cropte et j'habitais l'école.

**M. le Maire propose de mettre aux voix.  
Vote au scrutin public.**

**23 VOIX POUR :** MM. Thierry CIPERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, M. Patrick BOISSEL, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

**5 VOIX CONTRE :** MM. Vincent BELLOTEAU, Patrick CAPOT, Philippe GORY, Mme Mireille BORDES et M. David BERNARD.

2025/11

## TARIFS PÉRISCOLAIRES 2024/2025 POUR 2025/2026

**RAPPORTEUR :** Madame Marie-Claire SARLANDE

Vu la délibération en date 11 juillet 2024 relative à l'actualisation des quotients et des tranches tarifaires des restaurants d'enfants, du périscolaire, du portage des repas et de la maison de l'enfance,

Considérant la continuité d'un soutien de l'État à l'instauration d'une tarification sociale des restaurants scolaires dans les territoires ruraux fragiles, les communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR), bénéficient d'une aide de 3 € pour les repas facturés au maximum 1 €,

Considérant une inflation minime,

Nous proposons le maintien des tarifs pour :

- Pause méridienne et accueils périscolaires
- Maison de l'enfance
- Repas à domicile
- Repas personnes extérieures (enseignants et visiteurs)
- Repas agents et élus

Nous faisons toujours apparaître dans le tableau les tarifs réels afin que les familles voient d'une part l'effort fait par la collectivité et que d'autre part, une fois l'aide terminée, les familles soient préparées à payer le coût sans l'aide de ce plan de relance

QUOTIENT FAMILIAL	Tarif 2025/2026 Pour information	Tarifs 2025/2026 qui seront appliqués avec l'aide de l'État	
	Pause méridienne*	Pause méridienne (Dont 80 % de repas)	Pause méridienne P.A.I (Panier repas)
de 0 à 300 €	1,08		
de 301 à 600 €	2,81	1,00 € dont 0,80 € de repas	0,20 €
de 601 à 1000 €	3,19		
à partir de 1001 € (et sans QF)	3,29	2,70 € dont 2,16 € de repas	0,54 €
Hors Commune	4,71	4,71 € dont 3,77 € de repas	0,94 €

QUOTIENT FAMILIAL		Périscolaire		Maison de l'enfance (forfait annuel)		
		Matin	Soir	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants et +
QF 1	De 0 à 300 €	0,65	1,40	22,61	38,37	52,61
QF 2	De 301 à 600 €	1,10	2,06	23,10	38,86	53,10
QF 3	De 601 à 1000 €	1,45	2,54	24	39,76	54,01
QF 4	A partir de 1000,01 € (Et sans QF)	1,68	2,86	24,75	40,49	54,75
QF 5	Hors Commune	2,12	3,06	/	/	/

REPAS A DOMICILE 2025 / 2026	QUOTIENT FAMILIAL	Prix	30 % pour le transport	70 % pour l'alimentation
	QF 22 DE 0 à 722 €		3,92	1,18
QF 23 DE 722,01 à 786 €		4,94	1,48	3,46
QF 24 DE 786,01 à 874 €		5,68	1,70	3,98
QF 25 DE 874,01 à 962 €		6,28	1,88	4,40
QF 26 DE 962,01 à 1226 €		7,66	2,30	5,36
QF 27 A partir de 1226,01 €		8,34	2,50	5,84

Repas personnes extérieures (enseignants, visiteurs) : **5,62 €**

Repas agents et élus : **4,50 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le maintien des quotients familiaux et des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025,

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

## DEBAT

**Mme Marie-Claire SARLANDE** : Oui, nous préparons déjà la rentrée de septembre 2025. Avant de commencer, je voudrais vous dire que les inscriptions sont déjà commencées depuis quelques semaines. Cette année, tout a été anticipé en espérant fluidifier au maximum pour tout le monde. Il s'agit donc de voter par tranche tarifaire tous nos tarifs. Considérant la continuité d'un soutien de l'État à l'instauration d'une tarification sociale des restaurants scolaires dans les territoires ruraux fragiles, les communes éligibles à la fraction cible de la dotation de la solidarité rurale, bénéficient d'une aide de 3 € pour les repas facturés au maximum 1 €. Donc nous considérons une inflation cette année minime, nous proposons le maintien de tous les tarifs. Nous faisons toujours apparaître dans le tableau les effectifs réels afin que les familles voient d'une part les forfaits par la collectivité et d'autre part une fois l'aide terminée, elles pourront peut-être se préparer à payer le coût réel. Ce sont exactement les mêmes tarifs que l'année dernière sur les 2 pages, restauration scolaire et tout ce qui concerne les tarifs des périscolaires, des repas à domicile, des repas pour les personnes extérieures aussi.

**M. le Maire** : Merci Mme SARLANDE. Des questions ? Non.

**Mme Marie-Claire SARLANDE** : Je voulais quand même ici qu'il soit entendu que l'on peut féliciter les équipes, en particulier les équipes autour de la restauration scolaire et aussi de l'animation.

**M. le Maire** : Merci pour eux.

**M. le Maire propose de mettre aux voix.**  
**Vote au scrutin public.**

**UNANIMITE** : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2025/12

### **AIDES A LA RÉHABILITATION DE LOGEMENTS ANCIENS PRIVÉS OCTROYÉES DANS LE CADRE DU NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT DU GRAND PÉRIGUEUX (SUITE D'AMELIA 2)**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Rodolphe FERRAZZI

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DD115-2018 du 5 juillet 2018 approuvant la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général en matière d'habitat,

Vu la convention OPAH-RU 2019-20203 entre l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil départemental de la Dordogne et la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 juin 2018 approuvant la mise en œuvre du Programme Amélia 2 en matière d'habitat et fixant les taux de subvention de la Commune,

Vu la délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2024 approuvant la mise en place du service public de la rénovation de l'habitat « SPRH AMELIA »

Pour faire suite au programme Amélia 2, le conseil communautaire du Grand Périgueux a décidé le 26 septembre 2024 de mettre en place un Service Public de Rénovation de l'Habitat dans le parc ancien de logements privés, pour une période de 5 ans.

Au regard des éléments d'analyse récents, les objectifs partagés sur tout le territoire sont :

- de lutter contre la précarité énergétique,
- d'adapter les logements au vieillissement et/ou handicap,
- de lutter contre les logements dégradés,
- et d'accompagner la rénovation des copropriétés fragiles

Outre Les aides financières sur les thématiques prioritaires de base, la commune peut également intervenir sur des aides aux façades et la préservation du bâti (garde-corps, marquises, volets bois...).

Le règlement d'intervention de la commune proposé pour la période 2025-2029 sera donc le suivant :

Priorité d'intervention AMELIA 2025-2029	COMMUNES
RENOVATION THERMIQUE	Aide Sociale : 5 % du montant des travaux HT plafonnés à 30.000 €, soit <b>1.500 € max /logement</b>
ADAPTATION DU LOGEMENT A LA PERTE D'AUTONOMIE	Aide Sociale : 10 % du montant des travaux HT plafonnés à 15.000 €, soit <b>jusqu'à 1.500 € /logement</b>
HABITAT DEGRADE	Aide sociale forfaitaire "Logement dégradé" de <b>1 500 € /logement</b>
VOLET LOCATIF SOCIAL	Aide sociale forfaitaire « Logement conventionné » forfait de <b>1000 € /logement</b> sur le conventionnement
UNIQUEMENT EN OPAH-RU	COMMUNES
PRESERVATION BATI et FACADES	Aide préservation éléments bâtis : <b>jusqu'à 1 000 € /logement</b> (ex : volets bois, portes d'entrée ou de garage anciennes, garde-corps et balcons ...) Aide "façade" : 20 % du montant HT des travaux et <b>jusqu'à 5 000 € /logement</b> (majorations sur Périgueux)
LUTTE CONTRE LA VACANCE	Aide « sortie de vacance » PB forfait de <b>1 500 € /logement</b>
ESPACES COMMUNS	Aide forfaitaire « Espaces communs » <b>jusqu'à 1 000 € /local</b> (Vélos, buanderie ...)
ACCESSION	Aide "accession à la propriété " PO : forfait de <b>4 500 € / logement</b>
COMMERCES	<b>3 000 € / commerce</b> et <b>jusqu'à 5 000€</b> sur Périgueux
PERIL INSALUBRITE INDECENCE	Indécence : <b>jusqu'à 2000 €</b> sur Périgueux Péril –Insalubrité : <b>jusqu'à 10 000 €</b> sur Périgueux
CHANGEMENT D'USAGE POUR LOGEMENT PMR	Aide de <b>4 000 € / logement PMR</b> créée

La communauté d'agglomération du Grand Périgueux se chargera de l'animation du dispositif et apportera des aides à l'investissement similaires à celles de la commune, auxquelles s'ajouteront des bonus en faveur du développement durable et de l'adaptation au vieillissement qui seront versés uniquement par l'agglomération, soit une enveloppe de 317 730 € pour la commune.

L'ANAH participerait à hauteur de 75 % et cela générerait un volume d'activité pour les artisans locaux de 3 839 020 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- **DE CONFIRMER** l'engagement de la commune sur ce nouveau dispositif d'amélioration des logements anciens, dans le cadre de la stratégie communale de revitalisation du centre-bourg et du cadre de vie,

- **DE VALIDER** le règlement d'intervention de la commune tel que présenté,
- **DE DECIDER** d'abonder les aides de l'ANAH par des subventions accordées en application du règlement d'intervention précité, tant en faveur des propriétaires bailleurs (sous condition de revenus ou de conventionnement) que des propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes, conformément aux critères de l'ANAH (éligibilité, plafonds de travaux, etc.),
- **D'ATTRIBUER** ces subventions dans la limite d'une enveloppe financière votée annuellement en section d'investissement et qui sera de 25 000 € minimum par an sur les exercices budgétaires de 2025 à 2029. Les sommes éventuellement non utilisées seront reportées sur l'exercice suivant afin de tenir compte des fluctuations dans les dépôts des dossiers,
- **D'ASSURER** un relais de communication actif auprès des habitants, au travers des contacts directs réguliers, d'articles réguliers dans le bulletin municipal et sur le site internet.

## DEBAT

**M. Rodolphe FERRAZZI** : Bonsoir chers collègues. Le programme Amelia 2 s'est achevé en 2024. Le Grand Périgueux a souhaité renouveler l'expérience, un programme qui s'appelle *Amélia pour 5 ans* les 5 années à venir. Je rappelle qu'Amelia permet de lutter contre la précarité énergétique, d'adapter logement au vieillissement et au handicap, de lutter contre les logements dégradés et d'accompagner la rénovation de propriétés fragiles. Pour cette année on a mis une ligne budgétaire à 25 000 €, soit 5 000 € de plus que les années précédentes. Et le plafonnement des aides maximales est passé de 1 000 à 1 500 €.

**M. le Maire** : Des questions ? Non.

**M. le Maire propose de mettre aux voix.**

**Vote au scrutin public.**

**UNANIMITE** : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2025/13

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

**RAPPORTEUR** : Madame Arlette ESCLAFFER

Le Conseil municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire, fixe le montant des subventions allouées à diverses associations pour l'exercice 2025 comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

Ces subventions sont proposées en respectant le cadre fixé par les orientations budgétaires et en prenant en compte les critères suivants :

- priorité aux associations communales qui développent des actions continues en direction des habitants
- associations à caractères culturels, éducatifs et sportifs.
- projets subventionnés dans le cadre de partenariats avec la commune,
- prise en compte des autres formes de participation de la commune (locaux, fluides, personnels, subventions QPV, moyens mis à disposition...),
- concernant les associations nationales et départementales, prise en compte des retombées locales.

Il est précisé que Mesdames et Messieurs les Président(e)s ainsi que les membres des conseils d'administration ne prennent pas part au vote de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré conformément au tableau en annexe :

- **APPROUVE** les montants des subventions proposés pour les associations au titre de l'exercice 2025.

- **ARRÊTE** les subventions aux associations à la hauteur des sommes envisagées, conformément aux montants prévus au budget primitif 2025 à savoir :

- 165 800 € pour les associations communales,
- 8 300 € pour les associations hors commune,
- 2 000 € de réserve.

La commune soutient aussi par des mises à disposition de personnel pour un total de 10 899,61 € et par des mises à disposition de locaux.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

## **DEBAT**

**Mme Arlette ESCLAFFER** : Bonsoir chers collègues. Nous allons voter les subventions aux associations. Ces subventions sont proposées en respectant un cadre qui est fixé par les orientations budgétaires et qui prend en compte différents critères. La priorité est donnée aux associations communales qui développent des actions continues en direction des habitants ; les associations à caractère culturel, éducatif et sportif ; les projets subventionnés dans le cadre de partenariat avec la commune ; la prise en compte des autres formes de participation de la commune comme les locaux, les fluides, le personnel, les subventions politiques de la ville et les moyens qui sont mis à disposition. Concernant les associations hors commune, c'est à dire les associations nationales ou départementales avec la prise en compte des retombées locales. Donc cette année, la somme est arrêtée à 165 800 € pour les associations communales, 8 300 € pour les associations hors commune et 2 000 € de réserve puisqu'il y a toujours tous les ans des associations qui viennent en cours d'année. On s'est fait une petite réserve qui sera utilisée ou pas suivant les besoins. Et la commune soutient aussi, comme je l'ai dit tout à l'heure, des mises à disposition de personnel pour un total de 10 899 € et par des mises à disposition de locaux pour un total qui est en cours d'estimation parce que c'est assez difficile et nous n'avons pas encore toutes les heures d'utilisation, les jours d'utilisation, etc donc c'est en cours d'estimation. On pourra vous le donner dans un prochain Conseil

municipal. Vous avez en annexe toutes les subventions individualisées association par association.

**M. le Maire :** Merci. M. BELLOTEAU vous avez la parole.

**M. Vincent BELLOTEAU :** Merci. M. le Maire, pour ne pas pénaliser le monde associatif et sportif de notre commune, le groupe Agissons ensemble votera pour la délibération qui vient d'être présentée par Mme ESCLAFFER. Nous regrettons très fortement la baisse des subventions allouées qui nous sont présentées. En effet, pour les subventions communales, donc clubs et associations de la commune, nous passons de 167 400 € de subventions sèches financières en 2024 à 165 800 € pour 2025. A minima, nous estimons que vous auriez dû calculer le montant des subventions en tenant compte de l'inflation prévue en 2025, c'est à dire aux alentours de 2 %. En ne le faisant pas, c'est automatiquement une baisse pour les associations et les clubs. Cette année donc, les associations et les clubs de la commune seront moins soutenus financièrement par les municipalités. C'est un profond regret. Merci.

**M. le Maire :** D'autres interventions ? Allez-y Mme ESCLAFFER.

**Mme Arlette ESCLAFFER :** Alors M. BELLOTEAU, comme je l'avais dit au dernier Conseil municipal, les subventions ça ne se compare pas en regardant juste le chiffre qui se trouve en bas à droite. L'an dernier, nous avons effectivement 167 400 € avec une subvention exceptionnelle de 10 000 € aux Francas, donc en retirant une subvention exceptionnelle, nous étions donc à 157 400 €. Cette année, nous sommes à 165 800 € avec une subvention exceptionnelle pour RLP pour le déplacement de l'antenne. Donc nous sommes à 161 800 € si on retire ces 2 subventions exceptionnelles. Le delta est donc de + 4 400 €. Pour moi c'est une augmentation. Si on considère les subventions hors commune, effectivement nous avons une baisse cette année parce que nous avons moins d'associations qui nous ont sollicités. Donc si je fais le total commune et hors commune en 2024 je suis à 167 050 € et si je fais le total commune et hors commune en 2025, je suis à 174 100 €, soit un delta de + 7050 € et une augmentation de près de 5 %. À cela, il faut donc ajouter une réserve de 2 000 € pour pallier à de nouvelles demandes ; je n'en ai pas tenu compte dans les chiffres que je vous ai annoncés et également la création de l'espace de vie sociale de Pagot qui vient d'être agréé par la CAF et dans laquelle la commune devra participer puisque sans participation de la commune, il n'y aurait pas de subvention de la CAF. Donc la commune participera à hauteur de 11 000 €. Pour toutes ces subventions c'est 187 100 € de budget qui seront affectés à la vie associative, soit 20 000,50 € de plus qu'en 2024, ce qui représente presque 10 % d'augmentation. Je rappelle aussi que les associations de la commune bénéficient de locaux gratuits pour leurs activités (eau, électricité, chauffage) et l'entretien qui est fait aussi aux frais de la commune. Elle bénéficie également de la gratuité pour des locations de salles, comme Claudie Haigneré et Gérard Philipe et que la commune met aussi à disposition des associations de véhicules 9 places pour leurs déplacements dans la limite de 100 km autour de l'agglomération. Ils sont pris presque tous les weekends. Et pour les associations à caractère social, la mise à disposition avec chauffeur du grand bus 2 ou 3 fois dans l'année. Est-ce que je vous ai convaincu ?

**M. le Maire :** Je ne crois pas, mais en tout cas vous avez répondu ! Merci Mme ESCLAFFER de ces précisions qui montrent que la commune de Coulounieix-Chamiers s'intéresse à ces associations puisque l'on augmente les subventions aux associations. Mais il n'y a pas que ça comme vous l'avez dit : mises à disposition, aide aux événements etc

**M. le Maire propose de mettre aux voix.  
Vote au scrutin public.**

**UNANIMITE** : MM. Thierry CIPERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2025/14

**SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SOCIAUX AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE MOBILISANT LES CRÉDITS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030**

**RAPPORTEUR** : Madame Arlette ESCLAFFER

Considérant que l'État, la Communauté d'Agglomération, les communes de Boulazac Isle Manoir, Coulounieix-Chamiers et Périgueux ainsi que le Conseil Départemental lancent un appel à projet ayant pour objectif la réduction des inégalités entre les territoires, en mobilisant des crédits spécifiques, au bénéfice des habitants des quartiers les plus fragiles et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en complément des crédits de droit commun,

Ces actions sont cofinancées par l'État (crédits spécifiques de l'ANCT - Agence nationale de cohésion des Territoires), les trois villes concernées et d'autres collectivités tels que le Département, la Région ou la Communauté d'Agglomération,

Considérant que cet appel à projet s'adresse à l'ensemble des associations, des entreprises de l'économie sociale et solidaire, des bailleurs, des collectivités territoriales ou des établissements publics,

Considérant que cet appel à projets partenarial s'inscrit dans les priorités du Contrat de ville 2024-2030 du Grand Périgueux et dans les orientations de l'année fixées par l'État.

Considérant que le comité de pilotage partenarial du 4 mars 2025 a validé les actions et le montant des subventions de l'État, chaque partenaire doit désormais décider de son niveau d'intervention financière,

Considérant que la commune de Coulounieix-Chamiers apporte généralement un soutien financier aux projets associatifs de la commune mais aussi aux autres actions transversales dès lors qu'elles s'inscrivent dans les objectifs et priorités définies pour cette année, qui sont la cohésion sociale, l'accompagnement des habitants et l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Considérant que les dépenses sont inscrites au budget communal soit **31 200 €** pour l'année 2025,

Il est précisé que Mesdames et Messieurs les Président(e)s ainsi que les membres des conseils d'administration ne prennent pas part au vote de la présente délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant des subventions allouées aux associations et organismes au titre de l'appel à Projets Politique de la Ville mobilisant les crédits de l'État et des collectivités dans le cadre du contrat de ville 2024-2030, selon le tableau ci-annexé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le tableau des subventions allouées aux associations et organismes sociaux dans le cadre de la Politique de la ville,

- **CHARGE** Monsieur le Maire, d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

**TABLEAU DE PROPOSITIONS DE SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE 2025**

Porteur du Projet	Actions	Subventions en 2022	Subventions en 2023	Subventions en 2024	Subventions demandées en 2025	Proposition 2025
ALL BOARDS FAMILY	QUARTIER D'ÉTÉ /GUINGUETTE ABF 2025	2 000 €	3 000 €	3 000 €	2 500 €	2 500 €
ALL BOARDS FAMILY	ALL GIRLS ARE BEAUTIFUL	0 €	0 €	0 €	2 000 €	1 000 €
ALL BOARDS FAMILY	EDU-SKATE	500 €	1 000 €	1 500 €	2 500 €	1 000 €
ASPTT GRAND PÉRIGUEUX SECTION LUTTE	LA LUTTE AU COEUR DE MA COMMUNE, AU COEUR DE MON QUARTIER	/	/	4 000 €	4 000 €	4 000 €
BOXING CLUB PÉRIGOURDIN	POINGS SOLIDAIRES : PRATIQUER LA BOXE POUR FRAPPER LES PREJUGES, BRISER LES BARRIERES ET DEVENIR CITOYENS DE DEMAIN !	/	/	2 000 €	2 000 €	2 000 €
CENTRE SOCIAL SAINT EXUPERY	CLAS ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE POUR LUTTER CONTRE L'ECHEC ET LE DECROCHAGE SCOLAIRE	1 000 €	1 000 €	1 500 €	0 €	2 000 €
CENTRE SOCIAL SAINT EXUPERY	PLUME	1 500 €	500 €	0 €	2 000 €	1 000 €
CENTRE SOCIAL SAINT EXUPERY	PAOI : POLE D'ACCUEIL, D'ORIENTATION ET D'INSERTION/REMOBILISATION	500 €	500 €	500 €	2 000 €	1 000 €
CENTRE SOCIAL SAINT EXUPERY	LAEP	/	/	0 €	2 000 €	2 000 €
CENTRE SOCIAL SAINT EXUPERY	ANIMATION ESPACE VIE SOCIALE EVS PAGOT	/	/	/	2 000 €	0€ *
CINÉ CINÉMA	CINEMA COMME REFLET D'UN PROCESSUS DE SOCIABILISATION ET DE SENSIBILISATION A L'ECOLOGIE	500 €	500 €	500 €	1 000 €	800 €
COMPAGNIE OUIE DIRE	CULTURES PROCHES	/	/	3 000 €	4 000 €	3 000 €
DES JANTES ET DES GENS	VELOLIBE : QUARTIERS EN MOUVEMENT VERS UN AVENIR SOLIDAIRE ET DURABLE	/	/	500 €	500 €	0 €
EPE	CAFÉ DES PARENTS	500 €	500 €	1 000 €	1 000 €	700 €

EPE	PARLE MOI CA M'INTÉRESSE / PARENTS EN DEVENIR	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 200 €	1 000 €
LE CHEMIN	POUR PROMOUVOIR LE VIVRE ENSEMBLE	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 716 €	1 000 €
MEDIAGORA	MOBILITÉ DES QUARTIERS ACCESSIBILITÉ CULTURELLE	0 €	0 €	0 €	1 000 €	500 €
LES PAS DE TRAVERS	INSERTION PAR LE THÉÂTRE	/	/	0 €	1 500 €	0 €
LES PAS DE TRAVERS	FESTIVAL	/	/	0 €	1 000 €	0 €
RADIO LIBRES EN PERIGORD	S'EXPRIMER POUR MIEUX SE COMPRENDRE	/	/	2 500 €	3 000 €	2 500 €
SOME PRODUKT	BEAT BOX	/	/	0 €	600 €	500 €
SANS RESERVE	VIBRATION : AU CROISEMENT DES ARTS URBAINS	/	/	/	800 €	500 €
TENNIS CLUB BOULAZAC	FÊTE LE MUR : INTÉGRATION ET LIEN SOCIAL PAR LE SPORT ET LA CULTURE	/	1 000 €	1 000 €	1 250 €	1 200 €
CIFPH			1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
RÉSERVE		/	/	/	/	2 000 €
<b>TOTAL</b>						<b>31 200 €</b>

## DEBAT

**Mme Arlette ESCLAFFER :** Considérant que l'État, la communauté d'agglomération, les communes de Boulazac Isle Manoire, Coulounieix-Chamiers et Périgueux ainsi que le Conseil départemental lancent un appel à projet ayant pour objectif la réduction des inégalités entre leur territoire en mobilisant des crédits spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers les plus fragiles et des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en complément des crédits du droit commun. Ces actions sont cofinancées par l'État et les 3 villes concernées ainsi que par la communauté d'agglomération. Considérant que cet appel à projet s'adresse à l'ensemble des associations, des entreprises de l'économie sociale et solidaire, des bailleurs, des collectivités territoriales ou des établissements publics. Considérant que cet appel à projet partenarial s'inscrit dans les priorités du contrat de ville 2024-2030 du Grand Périgueux et dans les orientations de l'année fixée par l'État. Le comité de pilotage partenarial du 04 mars 2025 a validé les actions et le montant des subventions de l'État. Chaque partenaire doit désormais décider de son niveau d'intervention financière. La commune de Coulounieix-Chamiers apporte généralement un soutien financier au projet associatif de la commune mais aussi aux autres sections, actions transversales dès lors qu'elles s'inscrivent dans des objectifs et priorités définis pour cette année, qui sont la cohésion sociale, l'accompagnement des habitants et l'amélioration du cadre de vie des habitants. Il y a à peu près tous les ans les mêmes critères. Ces dépenses sont donc inscrites au budget communal pour la somme de 31 200 € et je vous propose donc de voter cette somme.

**M. le Maire :** Des questions ? M. BELLOTEAU vous avez la parole.

**M. Vincent BELLOTEAU :** Merci M. le Maire. Comme pour la délibération précédente, le groupe Agissons ensemble votera évidemment pour ne pas pénaliser les associations retenues au titre de la politique de la ville et qui viennent d'être présentées par Mme ESCLAFFER. Néanmoins, nous regrettons très fortement certains choix ; par exemple les sommes allouées à l'association All boards family, je parle bien donc au titre de la politique de la ville. Elle demande 4 500 € pour 2 beaux projets : à la fois favoriser à la pratique du skate pour les filles ou les femmes et éduquer à la bonne pratique du skate. Sur ces 4 500 € de demande, vous leur accordez 2 000 €. Ou encore les 2 projets portés par le Centre social Saint Exupéry concernant à la fois l'atelier plume, historique sur la commune, et le pôle d'accueil d'orientation et d'insertion. Saint Exupéry vous demande là encore 4 000 €, vous leur accordez 2 000 €. Et toujours concernant le centre social mais Mme

ESCLAFFER m'a rassuré, a priori ça va passer via le dossier CAF car vous aviez attribué 0 € au projet consacré à l'espace vie à Pagot. Donc je n'en tiens pas compte car désormais la mairie va fortement s'y impliquer et c'est tant mieux. Merci de me donner l'explication, simplement si vous le pouvez pour All boards family et pour Saint Exupéry, merci.

**Mme Arlette ESCLAFFER :** Oui alors c'était vu avec le directeur et ce qu'on proposait lui suffisait.

Inaudible

**Mme Arlette ESCLAFFER :** Alors All boards a aussi une subvention municipale je crois. Voilà, je n'ai pas d'explication particulière à donner, on l'a travaillé en commission. Je suis désolée, il n'y avait personne qui vous représentait, ça aurait été bien on aurait pu en discuter ensemble et vous apporter d'autres informations peut être ou réfléchir ensemble à modifier les sommes, mais bon.

**M. le Maire :** Alors je vais vous répondre moi, une autre vision des choses puisque je suis vice-président de la politique de la ville au Grand Périgueux et souvent on le fait ensemble puisque j'ai les 2 budgets. Donc je vous rassure All boards family aura des subventions de la politique de la ville au titre du Grand Périgueux. A un moment donné il faut faire aussi partager au sein du Grand Périgueux et au sein de la municipalité de Coulounieix-Chamiers ; je rappelle que Périgueux aussi participe, pas à All boards mais à d'autres, donc on essaie de donner à beaucoup de projets intéressants. Alors dans le cadre d'All boards ils ont une subvention de la commune, ils ont une subvention au titre de la politique de la ville de Coulounieix-Chamiers, ils ont une subvention au titre de la politique de la ville du Grand Périgueux et comme vous le savez, ils vont avoir un bâtiment quand même exceptionnel puisque ce sera 1 800 m<sup>2</sup> intérieurs et 1 000 m<sup>2</sup> extérieurs qui en feront le deuxième d'Aquitaine. Deuxième d'Aquitaine parce que indoor c'est Bayonne qui est à 1400, nous on sera à 800, mais si on ajoute indoor et outdoor, on sera le plus grand skate d'Aquitaine. Donc All boards family fait partie de notre programme et en plus ils s'investissent dans la guinguette. Ensuite pour le Centre social Saint Exupéry c'est la même chose, il a une subvention très importante de la ville de Coulounieix-Chamiers, 106 000 € je crois + 11 000 € dans le cadre de l'espace de vie sociale + la politique de la ville + la politique de la ville au titre du Grand Périgueux + de la politique de la ville et des subventions au titre du Département. Le centre social Saint Exupéry a de fortes subventions ; je ne dis pas qu'il en a trop parce qu'il fait un travail formidable sur la commune et au-delà de la frontière de la commune. Donc si ça peut vous rassurer, All boards et le Centre social Saint Exupéry ne sont pas lésés, au contraire je le pense. Voilà, on fait un effort significatif au niveau social. Et je rappelle aussi, vous n'avez pas dit, mais il y a *Ouïe-dire* qui fait partie de la politique de la ville à Périgueux et une subvention de la commune parce qu'ils travaillent beaucoup aussi sur le quartier. Voilà, est ce qu'on a répondu à vos questions ? Mme BORDES excusez-moi.

**Mme Mireille BORDES :** Inaudible

**M. le Maire :** D'accord, très bien, Mme BORDES ne participe pas au vote.

**M. le Maire propose de mettre aux voix.**

**Vote au scrutin public.**

**UNANIMITE :** MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe

MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

Mme Mireille BORDES ne prend pas part au vote car elle est engagée auprès de Ciné cinéma.

**M. le Maire** : Je vous remercie de ce Conseil municipal.

La séance prend fin à 20h.

**La secrétaire de séance,**

**Mme Christelle LOTTERIE**



**Le Maire,**

**Thierry CIPERRE**

